OBJECTIF
2°C
Compatible!

DANONE
ONE PLANET. ONE HEALTH

« Zéro net carbone » en 2050 sur l'ensemble du périmètre de responsabilité de l'entreprise : un objectif ambitieux mais quel rôle pour la compensation ?

REPORTING CARBONE

Dans les documents de Danone, on peut trouver les émissions directes de l'entreprise (scope 1 et 2) et les émissions totales (y compris l'amont agricole). **La présentation des différentes postes d'émissions manque cependant de transparence** car à aucun moment, les émissions des 3 scopes sont présentés dans un seul tableau et au même niveau de détail. La différence entre la répartition des postes d'émissions des produits (approche cycle de vie) et de l'entreprise (par scope) n'est pas suffisamment explicite.

OBJECTIF CLIMAT

2 objectifs de Danone pour 2030 ont été approuvés par l'initiative Science based target **compatibles avec une trajectoire de 2°C :** la réduction de -50% en intensité sur la totalité des émissions de Danone et un deuxième en qui vise à une réduction en valeur absolue de -30% sur les scope 1 et 2. En plus Danone vise la neutralité carbone en 2050 sur la totalité de son impact climat. **Il reste à détailler le chemin pour y arriver et notamment le poids de la compensation…**

RISQUES CLIMAT

A priori le risque climatique est abordé dans le rapport du Président du Conseil d'Administration puisqu'il a été considéré conforme par les Commissaires aux comptes. Mais rien ne laisse penser que ce risque soit considéré comme stratégique par Danone. Dans sa matrice de matérialité, les enjeux environnementaux ne semblent être une priorité ni pour l'entreprise, ni pour ses parties prenantes.

22MD€
DE CHIFFRE D'AFFAIRES EN 2016

N°1
ENTREPRISE N°1 MONDIALE DES PRODUITS LAITIERS FRAIS QUI REPRÉSENTENT 50% DU CHIFFRE D'AFFAIRES

99 000
SALARIÉS DONT
8 900
EN FRANCE

OBJECTIF CARBONE

Dans le reporting carbone de Danone les émissions des scopes 1 et 2 sont bien présentées. **Celles du scope 3 ne sont pas traitées avec la même transparence.** Le chiffre des 23 millions de tonnes équivalent CO_2 qui représente l'empreinte carbone complète de l'entreprise est bien mentionné dans le document de référence, mais dans un texte, indépendamment du reporting des scopes 1 et 2. On peut voir l'importance de ce poste d'émissions également dans un schéma qui détaille les émissions réparties sur le cycle de vie. Par ailleurs la présentation des postes d'émission dans différents documents ne sont pas concordants : **le poste des « achats de matières premières et produits finis »** représente 75% dans le CDP et 63% dans le document de référence. La différence s'explique par les émissions du poste du packaging qui sont séparées du poste des achats des produits dans le dernier document.

Appréciations & commentaires

Les émissions des scopes 1 et 2 qui sont présentées d'une manière transparente. Elles représentent en tout 6% des émissions totales de l'entreprise. Danone a pourtant de nombreux indicateurs à sa disposition qui lui permettent de connaître avec précision l'importance d'autres postes d'émissions, comme le poste des achats qui pèse plus de 18 millions de tonnes équivalent CO_2 à lui seul (contre 1,5 millions de tonnes équivalentes de CO_2 déclarées pour les émissions directes). Danone est donc parfaitement en mesure de présenter la totalité de ses émissions avec le même degrée de transparence et d'exhaustivité. C'est regrettable qu'elle passe à coté de cette opportunité de montrer les détails de la connaissance de son empreinte carbone qui est pourtant très complète.

OBJECTIF CLIMAT

Concernant ses objectifs climatiques, Danone a effectué deux changements d'échelle importants : là où les objectifs portaient jusqu'ici uniquement sur le périmètre des émissions considérées comme étant « sous leur responsabilité directe » (scope 1 et 2, les émissions du packaging, du transport, de la distribution, et du traitement de fin de vie), l'entreprise a annoncé de vouloir réduire de 50% l'intensité carbone de ses activités entre 2015 et 2030, y compris l'achat des produits agricoles. **L'objectif concerne donc l'ensemble du périmètre de responsabilité de l'entreprise.** En plus de cet engagement sous forme « d'intensité carbone », l'entreprise s'engage à réduire, en valeur absolue, ses émissions du périmètre élargi d'ici 2025 et atteindre une réduction de 30% en 2030.

L'ambition de ces deux objectifs a été confirmée compatible avec la trajectoire 2°C de l'Agence International de l'Energie par l'initiative Science based target.

En complément, Danone a annoncé **l'objectif zéro net carbone pour 2050 sur le même périmètre,** en commençant avec sa marque Evian en 2020. L'atteinte de la neutralité carbone en 2050 est effectivement nécessaire si on veut éviter une augmentation de la température de la planète supérieure à 2°C. Il est cependant nécessaire aujourd'hui de définir mieux ce terme de « neutralité carbone ».

Les objectifs de Danone sont ambitieux et cohérents avec la trajectoire 2°C de l'Agence Internationale de l'Energie. Mais le diable se cache dans les détails. **Ce qui manque aujourd'hui c'est la présentation des contributions de chacune des différentes actions et mesures pour atteindre les objectifs ambitieux de l'entreprise.**

Comme l'entreprise ne remet pas en question ses ambitions économiques et vise une croissance continue, il y a de grandes chances que les émissions de l'entreprise soient en bonne partie compensées, ce qui paraît risqué pour le climat, dans la mesure où de plus en plus d'acteurs vaudront acheter des certificats de **« compensation carbone »** ce qui entraînera des problèmes de mesurabilité, de vérifiabilité, de permanence des réductions des émissions et de l'additionnalité.

RISQUES CLIMAT

Dans la description des principaux facteurs de risque pour l'entreprise apparaît à la fois l'impact des changements climatiques sous ses formes **physiques**, (impact sur les sites de production ou sur les productions agricoles) mais aussi sous l'angle de la **réglementation environnementale**. Danone vise une maîtrise de l'exposition au premier type de risque par le choix de ses sites de production et le deuxième par **l'amélioration continue de son empreinte environnementale**. L'analyse de l'importance de ses risques dans la matrice de matérialité montre cependant que les enjeux environnementaux ne semblent être une priorité ni pour l'entreprise, ni pour ses parties prenantes.

LE RÉSEAU ACTION CLIMAT ATTEND QUE DANONE

- [ ] Fasse un **reporting carbone complet et transparent**, qui intègre les postes d'émissions significatifs du scope 3 au même niveau de détail que les émissions des scopes 1 et 2;
- [ ] **Détaille la façon dont l'entreprise entend atteindre son objectif pour 2050** en précisant le rôle de la compensation et l'origine des compensations visées.

Sans contraintes politiques et règlementaires, il est difficile pour des entreprises multinationales de mettre en place des politiques climatiques ambitieuses car cela nécessite **une évolution de leur *business model* vers des solutions de transition écologique**. Céder au chantage à l'emploi ou de la menace de délocalisation n'est pas l'intérêt des entreprises. **Celles qui s'adapteront en premier à des activités « zéro émission » auront un réel avantage compétitif.**

LE RÉSEAU ACTION CLIMAT ATTEND QUE LES DÉCIDEURS POLITIQUES

- [ ] Mettent en place des **règles pour assurer la transparence et la qualité des objectifs climatiques des entreprises** françaises (rôle de la compensation, des émissions évitées, définition des objectifs en valeur absolue, etc.) en ligne avec les engagements nationaux et internationaux sur le climat ;
- [ ] Publient des **trajectoires d'émissions par branches d'activités**, en parallèle de la SNBC (stratégie nationale bas carbone) ;
- [ ] Recommandent pour toute entreprise **un « test 2°C » de leur stratégie climatique** qui se base sur les émissions significatives de l'entreprise ;
- [ ] Mettent en place un calendrier sur 5 ans de **suppression des niches fiscales en faveur des énergies fossiles** qui bénéficient en grande partie aux entreprises.

Date de publication : 11 décembre 2017

Pour plus d'informations concernant la méthodologie d'analyse et les résultats d'analyse d'autres entreprises : https://reseauactionclimat.org/publications/entreprises-climat-2degree/

Le Réseau Action Climat fédère les associations impliquées dans la lutte contre les changements climatiques

Ce travail a été effectué en partenariat avec B&L évolution, la Fondation pour la Nature et l'Homme, Le Basic.

Publication réalisée avec le soutien de l'Ademe et du Ministère de la Transition écologique et solidaire. Les auteurs sont seuls responsables du contenu de cette publication, qui ne reflète pas nécessairement l'opinion des financeurs et des entreprises analysées. Les financeurs ne sont pas responsables de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenus.